

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du Conseil, à 20 H 30, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire, en présence d'un public limité.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2021

**Etaient présents** : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme VACHON Marie-José, Mme MONTAUT Martine, M. MARGUERITTE Teddy, et Mme RUBIO Sabrina.

**Pouvoirs** : M. RIOUT Bernard à Mme PREVOST Dominique., Mme CHARDAT Sabrina à M. CAGNATO Pascal

**Absents** : M. LASSOUJADE Christophe

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal CAGNATO est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 20 août 2021.

**Ordre du jour :**

- ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE DU 03/11/2019 A LA SALLE JACQUES NARBONNE ET AUTORISATION DE SORTIE D'INVENTAIRE DES BIENS SINISTRES.
- DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET 2021, MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL ET SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET.
- REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU S.I. COLLEGE ET LYCEES DE BLAYE
- CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2021

**14.10.2021-001 ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT SUITE AU SINISTRE DU 03/11/2019 A LA SALLE JACQUES NARBONNE ET AUTORISATION DE SORTIE D'INVENTAIRE DES BIENS SINISTRES**

M. le Maire informe le conseil que suite au sinistre survenu sur le 03/11/2019 « Tempête Amélie », l'assurance nous a octroyé un remboursement de 3 319.01€. Afin de clore ce dossier, il convient d'accepter ce remboursement et de sortir de l'inventaire les 20 tables endommagées.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le montant du remboursement d'assurance de la SMACL s'élevant à 3 319.01€, ainsi que la sortie de l'inventaire des 20 tables achetées en 2012 sous le numéro 441.688.2188.27 pour un montant de 1 931.54€.

**14.10.2021-002 DECISIONS MODIFICATIVES N°1 DU BUDGET 2021**

Monsieur le Maire informe que suite à la sortie d'inventaire d'un bien sinistré et à son remplacement, il convient de régulariser certaines écritures nécessitant une modification budgétaire comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 020 Dépenses imprévues	2 000.00€	
D 2184 : Mobilier		5 319.01 €
<b>TOTAL DI :</b>	<b>2 000.00€</b>	<b>5 319.01 €</b>
R 024 : Produits des cessions		3 319.01 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions</b>		<b>3 319.01 €</b>

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les mouvements budgétaires ci-dessus.

**14.10.2021- 003 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS ET SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET.**

Dans l'attente de renseignements complémentaires, le Conseil Municipal, propose à l'unanimité que soit reporté ce sujet lors du prochain conseil municipal.

## **14.10.2021- 004 REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU S.I. COLLEGE ET LYCEES DE BLAYE**

M. Christophe LASSOUJADE, conseiller municipal, délégué au SIES de Blaye (Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires de Blaye), ne peut exercer sa délégation en tant que titulaire auprès du S.I.E.S. de Blaye,  
Après en avoir débattu, il est décidé de permuter entre le délégué titulaire et le délégué suppléant. M. Christophe LASSOUJADE qui était délégué titulaire devient délégué suppléant et M. Teddy MARGUERITTE qui était délégué suppléant devient délégué titulaire, soit :

**2 TITULAIRES** : Mme Sabrina RUBIO - M. Teddy MARGUERITTE

**1 SUPPLÉANT** : M. Christophe LASSOUJADE

Le Conseil municipal valide cette modification, à l'unanimité.

## **14.10.2021- 005 CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

Monsieur le Maire a lancé la consultation le 8 juillet 2021 pour le programme de travaux de voirie 2021.

La commission d'appel d'offres, suite au rapport d'analyse des trois offres reçues, et après étude, propose de retenir l'entreprise COLAS SUD-OUEST.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise COLAS SUD-OUEST, pour un montant de **92 686.56€ TTC**.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable effectué par le Syndicat des Eaux du Blayais (RPQS) et celui-ci est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur les incivilités constatées à l'école. Il propose d'interpeller les parents sur ce sujet au prochain conseil d'école. Le Maire demande également aux élus de bien vouloir se relayer pour venir à tour de rôle déjeuner à la cantine afin de constater les incivilités.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat pour le projet de crématorium a été signé le 8 octobre dernier. Que la société ETCHART va communiquer sur ce projet, en apposant différents panneaux à la Mairie et sur le terrain. Que les dossiers demandant les diverses autorisations vont être déposés. Qu'une enquête publique va être diligentée.

Point sur les travaux voirie 2020 sont terminés et ceux de 2021 qui débiteront avant fin octobre.

Point sur les travaux à la Maison des Associations, nous en sommes aux finitions, être attentif au nettoyage de fin de chantier.

Octobre rose de ST MARTIN LACAUSSE aura lieu le dimanche 17 octobre 2021, départ à 9h30 du parvis de la Mairie. La sécurité de cette manifestation sera assurée par les élus aux points de traversées. Pour votre information des ateliers de coutures (bonnets) et de peintures (galets) ont eu lieu sur plusieurs semaines afin d'illustrer cette journée.

Monsieur le Maire annonce qu'une nouvelle association va voir le jour, pour prendre en charge la gestion du gîte des pèlerins, du marché dominical et diverses animations communales.

Madame DUTTO informe sur les différentes manifestations à venir : marche contre le cancer le dimanche 17 octobre, une soirée cabaret le samedi 23 octobre, le jeudi 4 novembre une sortie à DANCHARIA en bus, le dimanche 19 décembre, avec le passage du Père Noël sur le marché, avec la possibilité de faire une balade en calèche...

Monsieur le Maire informe des prochaines dates des élections en 2022, afin de mieux planifier les permanences électorales. Les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections Législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

**FIN DE LA SEANCE** : 21h43